

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 13/01/2026

Étaient présents : Mmes et MM. MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, DESMOULES Maryse, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, PETIT Dominique, PERONNET Chantal.

Absent(s) excusé (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, DUBOIS Jean-Marie à ROUX Sylvain, PACAUD Quentin à CHABERT Gilles

Absent (s) :

Secrétaire de séance : CHABERT Gilles

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

SDE 03 : suite dissimulation réseau BT route du Donjon RD15

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une deuxième phase relative à l'enfouissement des lignes sera effectuée sur la RD 15 à partir du gîte communal jusqu'à l'atelier communal route du Donjon.

De ce fait le SDE 03 a fait parvenir un plan de financement des travaux qui se présente comme suit :

Total travaux : 44 987 €

Financement SDE : 15 746 €

Reste à charge commune : 29 241 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour un étalement du reste à charge sur 5 ans à compter de 2027.

Montant loyer épicerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de l'épicerie arrivent à leur fin et qu'il est nécessaire de définitif un montant de loyer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un montant mensuel de 300 euros.

Montant loyer logements communaux

Monsieur le Maire indique qu'il faut également instaurer un montant de loyer pour le logement au-dessus de l'épicerie, il précise que celui-ci est dorénavant indépendant de l'épicerie et qu'un compteur EDF a été installé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un montant mensuel de 350 euros.

Monsieur le maire précise que le logement au-dessus du relais salignois doit être remis en location après les travaux de rafraîchissement et qu'il faut également définir un montant de loyer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un montant mensuel de 400 euros.

Motion liaison TGV Bordeaux Lyon par Massif central

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier, du groupe URB du conseil départemental de l'Allier, relatif au tracé de la future ligne TGV Bordeaux/Lyon.

En effet, l'État et la SNCF n'ont pas jugé bon de faire profiter à notre territoire de ce tracé.

De ce fait, une motion préparée par le groupe URB est proposée aux conseils communaux du département de l'Allier afin de se saisir pleinement de cet enjeu majeur en adoptant à leur tour cette motion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote POUR la reconstruction d'une véritable liaison Bordeau-Lyon par le Massif central.

Motion de soutien liberté et moyens d'agir des communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET la motion récapitulée ci-après :

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Saligny sur Roudon partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

- La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;
- L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;
- La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

La commune de Saligny sur Roudon s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :

- Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;
- Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;
- Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

- La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;
- La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;
- La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;
- La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;
- La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;
- La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier.

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- informe l'assemblée que Mme GLOMOND quittera ses fonctions pour convenance personnelle à la fin de cette année scolaire et que la municipalité devra prévoir son remplacement ;
- informe que le certificat d'urbanisme opérationnel déposé pour les terrains derrière la salle des associations a été accepté et que ceux-ci sont désormais constructibles.

Maryse DESMOULES transmet une demande du Club de l'Amitié concernant le stockage temporaire du réfrigérateur dans l'espace de la salle polyvalente. Monsieur le Maire donne son accord et précise qu'il devra être transféré au nouveau local route du Donjon dès que celui-ci sera utilisable.

Date de la prochaine réunion : mardi 17 février 2026 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.